

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération n° BC-2023-060

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230704-BC_2023_060-DE



L'an deux mille vingt-trois
Le quatre juillet à dix-sept heures
Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud
PFEFFER.
Date de convocation : 28 juin 2023

Nombre de membres :

En exercice	16
Présents	13
Votes	13

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN,
Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier
BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN

ABSENTS / EXCUSES :

Jean-Pierre CID, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle BROUILLET

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion
sociale, aux Services à la Population et aux Relations extérieures

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par
arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment ses
compétences en matière d'Activités Culturelles,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023
donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver les demandes
d'accueil en résidence et les modalités afférentes,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » du
6 juin 2023,

A chaque début saison, des temps de "résidence artistique" sont dédiés aux
compagnies professionnelles, à la recherche d'un lieu/outil pour travailler leur
prochaine création.

Chaque demande/projet est sélectionné pour ses qualités et ses atouts en lien avec
la programmation de la salle Jean Carmet, sans oublier sa conformité avec les
conditions d'accueil.

Ces accueils (d'une durée d'une semaine maximum) s'effectuent dans le cadre
habituel des missions et temps d'ouverture du Service Culturel et :

- n'ont pas d'impact sur les activités régulières de la salle
- font l'objet d'une convention type, exonérée des droits de location
- sont assorties le cas échéant d'une contrepartie (actions de médiation,
bords de scène, répétitions publiques, tarif préférentiel sur l'achat de la
création...) afin de valoriser la mise à disposition de l'équipement

Ainsi, les compagnies suivantes seront accueillies comme suit, sachant qu'en
annexe à ce rapport, figure le tableau qui récapitule les modalités pratiques :

Résidences 2023-2024 :

- Compagnie AFTER GEOGRAPHY (musique) : Août/Septembre (5j)
- Compagnie Mise à Feu (théâtre musical) : Septembre (3j)
- Compagnie Infini Dehors (théâtre, marionnette) : Mars (5j)
- Compagnie Amstar Prod (théâtre musical) : Septembre (7j)
- Compagnie en cours de sélection

CULTURE

**Approbation
des accueils en
résidence**

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le



ID : 069-246900740-20230704-BC_2023_060-DE

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en

Préfecture le 11.07.23

Notifié ou publié

le 11.07.23

Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois suivant sa publication

APPROUVE l'accueil de ces résidences de création,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions et avenants afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 11 JUILLET 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renald PFEFFER

SAISON 2023-24 : ACCUEIL EN RESIDENCE pour Cies en création

Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le 
ID : 069-246900740-20230704-BC_2023_060-DE

Cie	Calendrier <i>(de 9h à 17h30 / horaires du mer. ajustés selon séances ciné et autres activités TCJC)</i>	Contenu du travail mené sur place	Conditions tech	Principe d'échange & modalités d'accueil <i>Plateau accessible sans frais de location et selon la signature d'une convention de mini-résidence assortie d'un principe de contrepartie</i>
Cie AFTER GEOGRAPHY (Musique)	Le 31/07-01/08-02/08/23 et Les 4-5 SEPT 2023	Captation vidéo + travail sur la nouvelle mise en scène du groupe (musique actuelle)	L'accueil de la Cie se fait uniquement en présence du personnel du Service Culturel en charge notamment d'assurer les modalités d'ouverture/fermeture & accès au plateau	➔ En contrepartie : Tarif préférentiel sur le contrat de cession ou formule à la carte en décentralisation.
Cie Mise à Feu (Théâtre musical)	Du 25 au 27 SEPT 2023	Reprise du spectacle : "DIVA SYNDICAT" (histoire de la musique)	+ un temps de montage démontage (4h) sera effectué par les techniciens présents sur place	➔ En contrepartie : ateliers + tarif préférentiel représentations scolaires
Cie Amstar Prod (Théâtre musical)	Du 11 au 19 SEPT 2023 (hors week end)	Travail de mise en scène et de création autour du spectacle «O RAGE DE VIVRE» (autour du cancer du sein)	+	➔ En contrepartie : Tarif préférentiel sur le contrat de cession pour une programmation ou en prog "hors les murs" sur le Pays Mornantais ou pour des événements.
Cie INFINI DEHORS (Théâtre, marionnette)	Du 25 au 29/03/24.	Travail sur la nouvelle création : « Fondre » (réchauffement climatique et migration)	La Cie vient avec Son régisseur / techniciens & s'engage à être autonome pendant la durée de sa résidence sur place	➔ En contrepartie : Tarif préférentiel sur le contrat de cession ou atelier pédagogique pour les familles ou les jeunes
En cours de sélection	Saison 23/24	En cours		➔ En contrepartie : en cours